

Les trois volets de l'autonomie syndicale

Autor(en): **Robbiani, Franco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **57 (1965)**

Heft 11

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il y a lieu de mentionner ici l'effort considérable que fait la Pro Grigioni Italiano en vue de sauvegarder, par ses propres moyens et avec l'appui financier de la Confédération et du canton des Grisons, les valeurs culturelles et morales des vallées au sud des Alpes. La Pro Grigioni Italiano est une association de droit privé, fondée en 1918 déjà, qui possède des sections dans les vallées et les villes suisses; son but est de « *promuovere ogni manifestazione della vita grigionitaliana, intesa a migliorare le condizioni culturali e di esistenza del popolo grigionitaliano, e di favorirne ovunque l'affermazione, in particolare nel Cantone dei Grigioni, nella Svizzera italiana e nella Confederazione* ». Son activité porte surtout sur des questions culturelles, comme le prouve notamment sa publication trimestrielle *Quaderni Grigionitaliani*, revue d'un haut niveau culturel, sans toutefois négliger les autres aspects du problème.

Pour conclure, il y a lieu de souligner encore une fois l'impérieuse nécessité qu'il y a, dans l'intérêt général, d'assurer le rayonnement de la culture italienne en Suisse, en soutenant en particulier de façon efficace les petites communautés italiennes des Grisons et en se penchant sur leurs problèmes avec un esprit ouvert et résolu. Il y a fort à faire, car seul un effort pratique, coordonné et persévérant parviendra à redresser la situation et à remettre en marche le chariot enlisé de nos vallées grisonnes de langue italienne. Il s'agit évidemment d'une tâche ardue et de longue haleine, qui demande foi et ardeur, clairvoyance et ténacité, mais cette tâche nous ne pouvons nous dispenser de l'accomplir.

Les trois volets de l'autonomie syndicale

Par *Franco Robbiani*

La récente nomination du collègue Bruno Storti à la présidence de la Confédération internationale des syndicats libres a eu pour effet de mettre en lumière le syndicalisme italien, du moins dans une certaine mesure. C'est un syndicalisme qui a été souvent méconnu et que l'on a, de ce fait, mal jugé – un syndicalisme dont on ignore presque toujours l'activité et la vitalité. D'ailleurs, la manière dont les organes d'information suisses ont coutume de parler des centrales syndicales italiennes, dans lesquelles elles voient uniquement des instruments de tel ou tel parti politique, contribue à engendrer la confusion.

Après les funestes expériences de l'ère préfasciste et fasciste, alors que les rivalités syndicales semblaient dues essentiellement à l'antagonisme entre les mouvements populaires catholiques et ceux d'inspiration socialiste, le syndicalisme italien a connu d'abord, au

lendemain de la guerre, une période d'unité. Mais cette période a été de brève durée, en raison des tendances à l'hégémonie du Parti communiste. Quoi qu'il en soit, l'évolution du mouvement syndical italien d'après-guerre mériterait une analyse approfondie et elle indique de nouvelles orientations vers une action, non plus intensive, comme le préconisent certains partis politiques, mais menée de façon autonome dans le domaine économique, qui présente une importance capitale pour les syndicats.

C'est pourquoi nous avons lu avec un certain intérêt le compte rendu des travaux d'un colloque national organisé par les associations catholiques de travailleurs italiens pour examiner le thème suivant : problèmes et perspectives d'un syndicalisme moderne et démocratique. Il est fort difficile de définir avec précision ces associations, à moins que l'on ne veuille prendre pour argent comptant les définitions qu'elles donnent elles-mêmes.

Créées après la guerre pour servir en quelque sorte de catalyseur aux masses ouvrières catholiques fidèles aux traditions du *Dopolavoro* (organisation des loisirs sous le régime fasciste), elles ne sauraient être considérées comme des associations d'entraide au sens étroit du terme (même si leur activité est limitée, en Suisse, à ce domaine) ; on ne peut pas non plus affirmer qu'elles interviennent directement sur le plan syndical. Nous pourrions peut-être dire que leur rôle consistait, à l'origine, à maintenir vivante la « tendance chrétienne au sein de la Confédération générale italienne du travail, alors unitaire. Aujourd'hui, il leur incombe plutôt de coordonner et de diriger les courants d'opinion qui guident l'action des travailleurs catholiques face aux problèmes du monde moderne. Voilà pourquoi il nous a semblé utile d'apprendre, par la lecture du compte rendu en question, ce que les catholiques italiens pensent du mouvement syndical et comment ils voudraient le voir évoluer dans une société en plein développement et sous un régime démocratique.

*

Tout d'abord, les associations catholiques de travailleurs italiens posent en principe que chaque syndicat doit être autonome et à l'abri de toute influence de parti. Cela vaut très particulièrement pour l'action concrète destinée à défendre les intérêts des travailleurs ; aussi chaque syndicat doit-il acquérir une expérience pratique de l'autonomie, que rien d'autre ne saurait remplacer, soit en négociant librement des conventions collectives, soit en participant en pleine conscience de ses responsabilités – dans son propre champ d'action ou par l'intermédiaire de ses représentants – à la solution des problèmes de la collectivité.

C'est là, on le voit, une thèse très proche de celle que l'Union syndicale suisse soutient depuis des années, notamment en ce qui concerne l'autonomie par rapport aux partis politiques (laquelle n'ex-

clut d'ailleurs pas toute possibilité de collaboration!), le système des conventions collectives et la participation active à la vie de la nation.

De l'avis du président des associations, Livio Tibor, « les problèmes syndicaux constituent un facteur permanent et décisif de la société démocratique dans laquelle nous vivons ».

A cette ferme intention d'insister sur l'autonomie et la liberté du mouvement syndical vient s'ajouter un profond et sincère désir de voir le syndicalisme italien évoluer vers l'unité. S'adressant aux participants au colloque, dans son discours d'ouverture, Giulio Pastore, qui fut le premier secrétaire général de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, s'est exprimé en ces termes: « Pour conclure, je forme le vœu que vous renonciez aux polémiques faciles sur les questions qui divisent aujourd'hui le mouvement ouvrier italien pour rechercher les raisons profondes de l'aspiration à l'unité. »

Pastore a tenu également à relever que les tristes événements ayant conduit, en 1948, à la rupture de l'unité syndicale avaient démontré l'importance des trois volets de l'autonomie des syndicats, autrement dit de leur indépendance face aux partis, aux entreprises et au gouvernement.

Plusieurs exposés ont été faits au cours du colloque. Parmi les plus intéressants, on mentionnera celui de Nino Andreatta sur la « stratégie syndicale en économie planifiée » (il ne faut pas oublier que la planification économique est un problème très actuel en Italie et qu'il crée pas mal de difficultés aux syndicats désireux de préciser leur position à l'égard du pouvoir central). Un exposé fort intéressant aussi est celui du collègue Karl Braukmann, de la Confédération allemande des syndicats (DGB), qui a décrit en détail les tendances unitaires du mouvement syndical en Allemagne occidentale.

Disons pour terminer que l'on retire l'impression, en lisant le compte rendu du colloque, que les catholiques italiens aspirent, eux aussi, à la constitution d'un mouvement syndical unitaire, complètement libre et autonome par rapport à l'Église, aux partis, au gouvernement et, bien sûr, aux entreprises.